

SDIS 70

Présentation du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône

Article L1424-1 CGCT

Un **service départemental d'incendie et de secours (SDIS)**, est un établissement public à caractère administratif doté d'une assemblée délibérante gérant les sapeurs-pompiers au niveau d'un département.



Yves KRATTINGER

Président
du Conseil départemental
et du CASDIS



Michel VILBOIS
Préfet
de la Haute-Saône



- Etablissement public départemental autonome
- Géré financièrement et administrativement par un conseil d'administration

Textes de référence
Règlement intérieur
Autres règlements

1 état-major

Corps départemental
28 unités

Corps communaux
ou inter-communaux
63 unités

- Etablissement dépendant opérationnellement du préfet qui assure la direction des opérations de secours

Textes de référence
SDACR
Règlement opérationnel

Membres de droit



Yves Krattinger,
Président du Conseil départemental
Président du Conseil d'administration du SDIS 70



Michel VILBOIS
Préfet de la Haute-Saône

Représentants du Département

 Sylvie MANIERE Vesoul 1	 Laurent BAILLY Gray	 Claudy CHAUVELOT-DUBAN Gray	 Benoît CORNU Lure 1	 Karine GUILLEREY Lure 1	 Edwige EME Riz <i>1^{ère} vice-présidente du SDIS</i>	 Laurent SEGUIN Mellesey
 Marie-Claire FAIVRE Héricourt 1	 Jean-Claude GAY Marnay	 Patricia FASSETNET Marnay	 Martine PEQUIGNOT Héricourt 2	 Fernand BURKHALTER Héricourt 2	 Bernard PIQUARD Lure 2	 Véronique GRANDJEAN St-Loup sur Semouse
 Christelle RIGOLET Port sur Saône <i>3^{ème} vice-présidente du SDIS</i>	 Jean-Jacques SOMBSTHAY Héricourt 1	 Dimitri DOUSSOT Dampierre sur Saône	 Isabelle ARNOULD Lure 2	 Martine GAUTHERON Dampierre sur Saône	 Jean-Marie BERTIN Port sur Saône	 Corinne BONNARD Jussey
 Thierry BORDOT Saint-Loup sur Semouse	 Thomas OUDOT Membre du bureau du SDIS	 Michel RICHARD Villersexel	 Carmen FRIQUET Scey / Saône et St-Albin	 Hervé PULICANI Scey / Saône et St-Albin	 Frédéric BURGHARD Luxeuil les Bains	 Corinne JEANPARIS Luxeuil les Bains

Représentants des communes

 Jean-Paul CARTERET Lavoncourt	 Christelle CLÉMENT Gy
 Patrick GOUX Colombe lès Vesoul <i>2^{ème} vice-président du SDIS</i>	 René ROBERT Rignovelle
 Jérôme LALLEMAND Gratterry	 Jean-Claude TRAMESSEL Aillervillers et Lyaumont

Légende :
 TTT = Titulaires
 TTT = Suppléants
 EPCI = Etablissement Publics de Coopération Intercommunale
 Cc = Communauté de communes
 COL = Colonel / CDT = Commandant / CNE = Capitaine /
 LTN = Lieutenant
 ADC = Ajudant-chef / ADJ = Adjudant / SCH =
 Sergent-chef

Représentants des EPCI

 Francis ABRY Cc du Pays d'Héricourt	 Gabriel CHARBONNIER Syndicat des Rives de l'Ognon
 Marie BRETON Cc du Val de Gray	 Regis PINOT Syndicat de Mellesey - St Barthélémy
 Sylvain GUILLEMAIN Communauté d'Agglomération de Vesoul	 Monique BOUCRY Cc du Pays de Villersexel
 Gilles MARSOT Cc du Pays de Lure	 François LAURENT Syndicat de La Lanterne

Représentants des sapeurs-pompiers

 CNE Maxime GÉRARD	 LTN Rodolphe TAILLARD
 SCH Stéphane GILLET	 ADC Dimitri AÏMÉ
 LTN Michel TOURDOT	 LTN Michaël COUROUX
 ADC Laurent LAMARCHE	 ADJ Françoise VALEUR

Représentant des personnels administratif et technique

 Gilles VIENNET Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	 Muriel PEREUR Rédacteur
--	--------------------------------

Membres ayant voix consultative

 COL Stéphane HELLEU Directeur du SDIS 70	 CDT Richard VERGUET Président de l'UDSP 70
 LCL Florent NOËL Médecin-chef	 LCL Denis LAPREVOTE-TARNAUD Officier supérieur chargé de la politique "Qualité de vie en service" et de la "gestion de l'information"



Etat-Major

4 rue Lucie et Raymond AUBRAC
BP 40005 - 70001 VESOUL Cedex
Tél : 03 84 96 76 00
Fax : 03 84 96 76 18
E-mail : sdis70@sdis70.fr
Site internet : www.sdis70.fr

Vous trouverez dans ce bâtiment :

- La direction :
directeur, directeur adjoint, chef d'Etat-Major, officier supérieur chargé de la qualité de vie en service et de la gestion de l'information
- Le pôle "Administration générale"
- Le service "Finances"
- Le groupement "Ressources Humaines et Territoriales"
- Le groupement "Gestion des Risques"



Maison des sapeurs-pompiers
6 rue Lucie et Raymond AUBRAC
BP 40005 - 70001 VESOUL Cedex
Tél : 03 84 75 05 78
E-mail : sssm@sdis70.fr
E-mail : udsp@sdis70.fr

Vous trouverez dans ce bâtiment :

- la sous-direction "santé"
- L'Union Départementale



Centre opérationnel
1 Georges Ponsot
70000 VESOUL
Tél : 03 84 75 64 75
Fax : 03 84 96 97 19
E-mail : accueil.co@sdis70.fr

Vous trouverez dans ce bâtiment :

- Le CTA / CODIS
- Le groupement "Opération et Transformation Numérique"



Centre technique
1 rue du Petit Chanois
Z.I. Les Rêpes
70000 VESOUL
Tél : 03 84 75 64 75
Fax : 03 84 96 97 19
E-mail : technique@sdis70.fr

Vous trouverez dans ce bâtiment :

- Le groupement des Services Techniques et de la Logistique
- Le groupement "Doctrine Equipement Formation"
- Le plateau technique de formation



5 Centres d'Intervention Principal (CIP)



23 Centres d'Intervention (CI)



63 Centres de Première Intervention (CPI)
(Corps communaux ou intercommunaux)



Les missions légales

Les compétences du service d'incendie et de secours sont définies par l'article L1424-2 du CGCT. Il est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies.

Il concourt, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques naturels ou technologiques ainsi qu'aux secours d'urgence.

Dans le cadre de ses compétences, il exerce les missions suivantes :

- la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile,
- la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours,
- la protection des personnes, des biens et de l'environnement,
- les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation

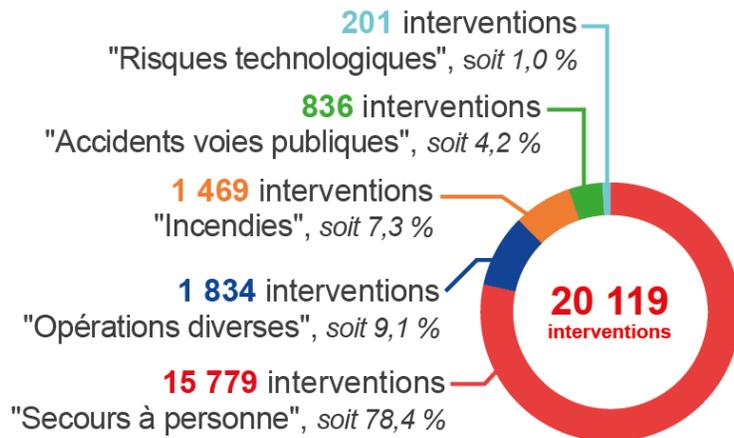
Il exerce également des missions ne se rattachant pas à une mission de service publique.



1 intervention toutes les 26 minutes

20 119 interventions

Répartition des interventions



dont :

- **251** interventions réalisées en dehors du département
- **34** interventions réalisées par l'équipe nautique du SDIS 70



Dépenses globales

Fonctionnement

- **11 353 873,81 €**
Charges de personnel
- **2 075 685,62 €**
Charges à caractère général
- **64 280,48 €**
Autres charges
- **2 327 532,29 €**
Opérations d'ordre



Investissement

- **5 471 939,61 €**
Immobilisations
- **47 279,67 €**
Dépenses diverses
- **653 749,92 €**
Opérations d'ordre



Recettes globales

Fonctionnement

- **8 900 000,00 €**
Contribution du Département
- **2 182 927,68 €**
Contribution des EPCI
- **1 758 786,68 €**
Contribution des communes
- **1 121 191,52 €**
Contribution autres organismes
- **637 694,25 €**
Excédent N-1
- **599 428,70 €**
Autres recettes
- **653 749,92 €**
Opérations d'ordre



Investissement

- **400 000,00 €**
Subvention du Département
- **569 685,00 €**
FCTVA
- **2 389 137,58 €**
Excédent N-1
- **2 327 532,29 €**
Opérations d'ordre
- **462 815,18 €**
Autres recettes

53,17 € c'est le coût de la sécurité en Haute-Saône par an et par habitant



Effectifs au 31/12/2022



1 914 (* +1,27 %)

Sapeurs-pompiers volontaires (SPV)
dont 138 personnels du service de santé
et de secours médical (SSSM)
(Suspensions d'engagement et statuts multiples
compris)



113 (* + 11,88 %)

Sapeurs-pompiers professionnels (SPP)
dont 10 personnels du service de santé
et de secours médical (SSSM)



32 (* Pas d'évolution)

**Personnels administratifs, techniques
et spécialisés (PATS)**



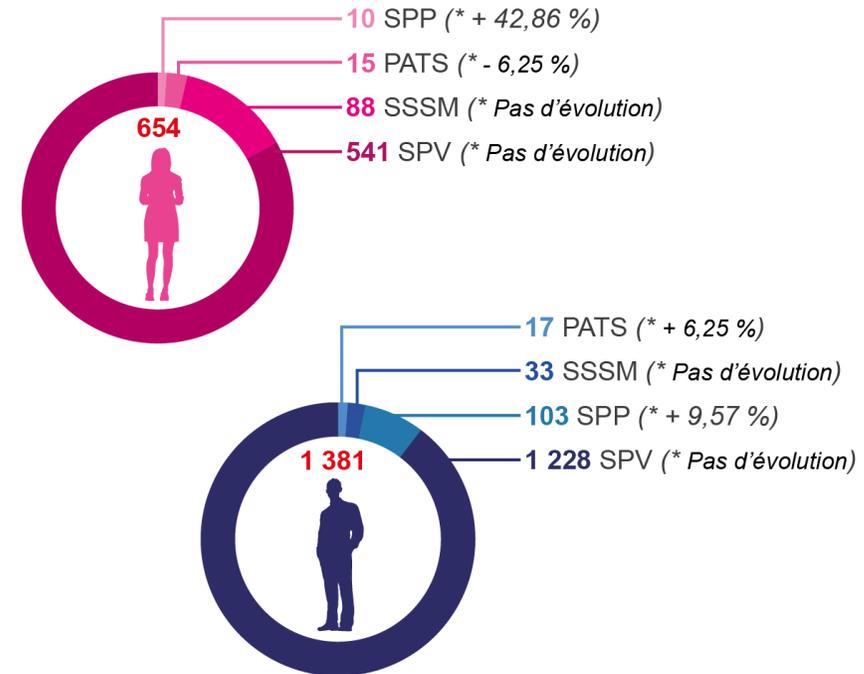
138 (* + 24,32 %)

Jeunes sapeurs-pompiers (JSP)
dans 5 sections



2 (* - 50 %)

Apprentis



1 630 sapeurs-pompiers en activité, hors statuts multiples

- une flotte automobile de 289 engins roulants, dont :



48

moyens
de secours
à personne

(dont 3 VSU* et 3 VISU*)



39

engins de lutte
contre les feux
urbains

(dont 1 FMOGP*)



3

engins
citerne
incendie



10

véhicules
de secours
routiers



14

cellules
et porteurs



7

moyens
élévateurs
aériens



19

moyens
nautiques

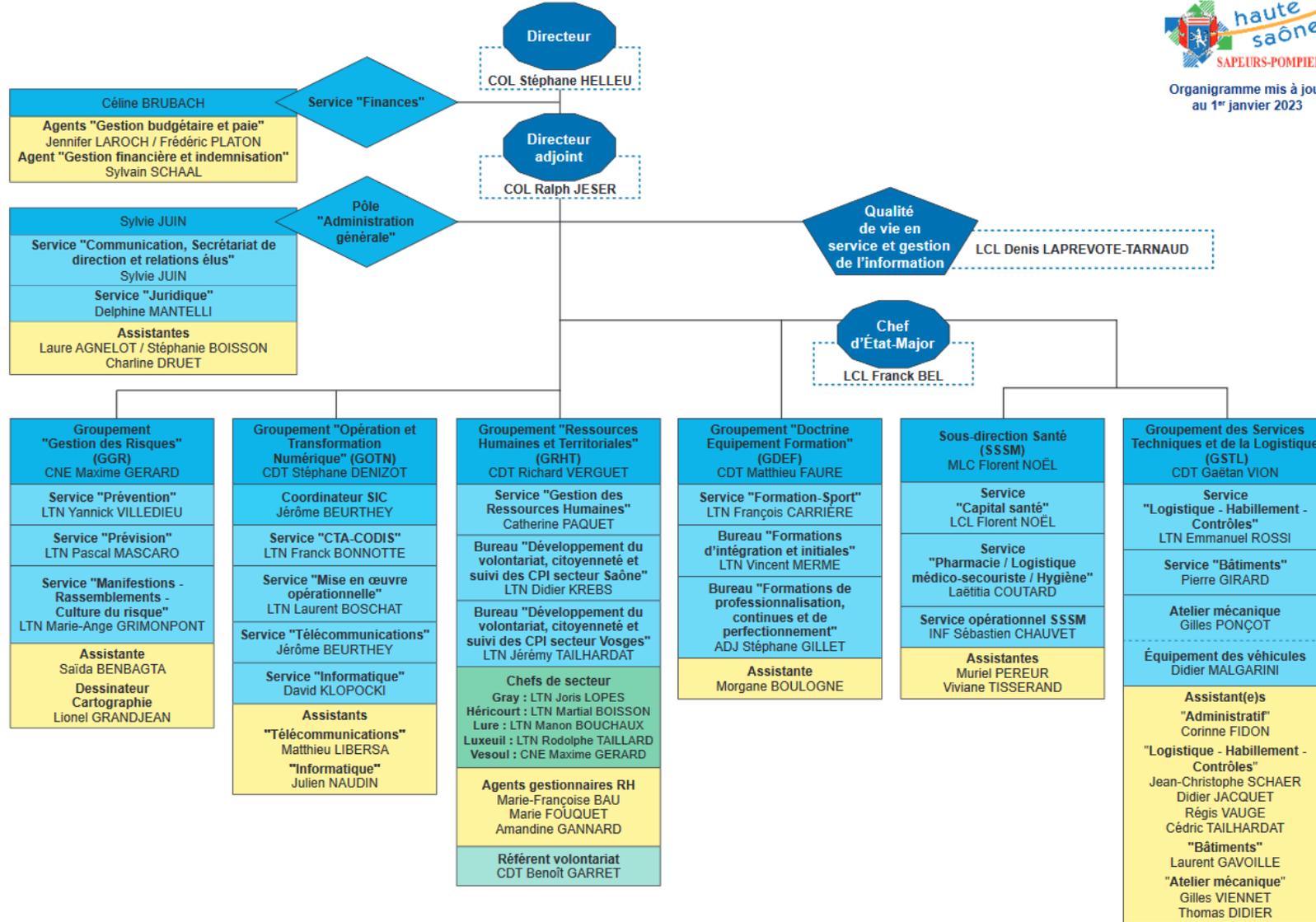
VSU : Véhicule de Soins d'Urgence
VISU : Véhicule Infirmier de Soins d'Urgence
FMOGP : Fourgon MOousse Gande Puissance

- 1 440 000 kms parcourus.



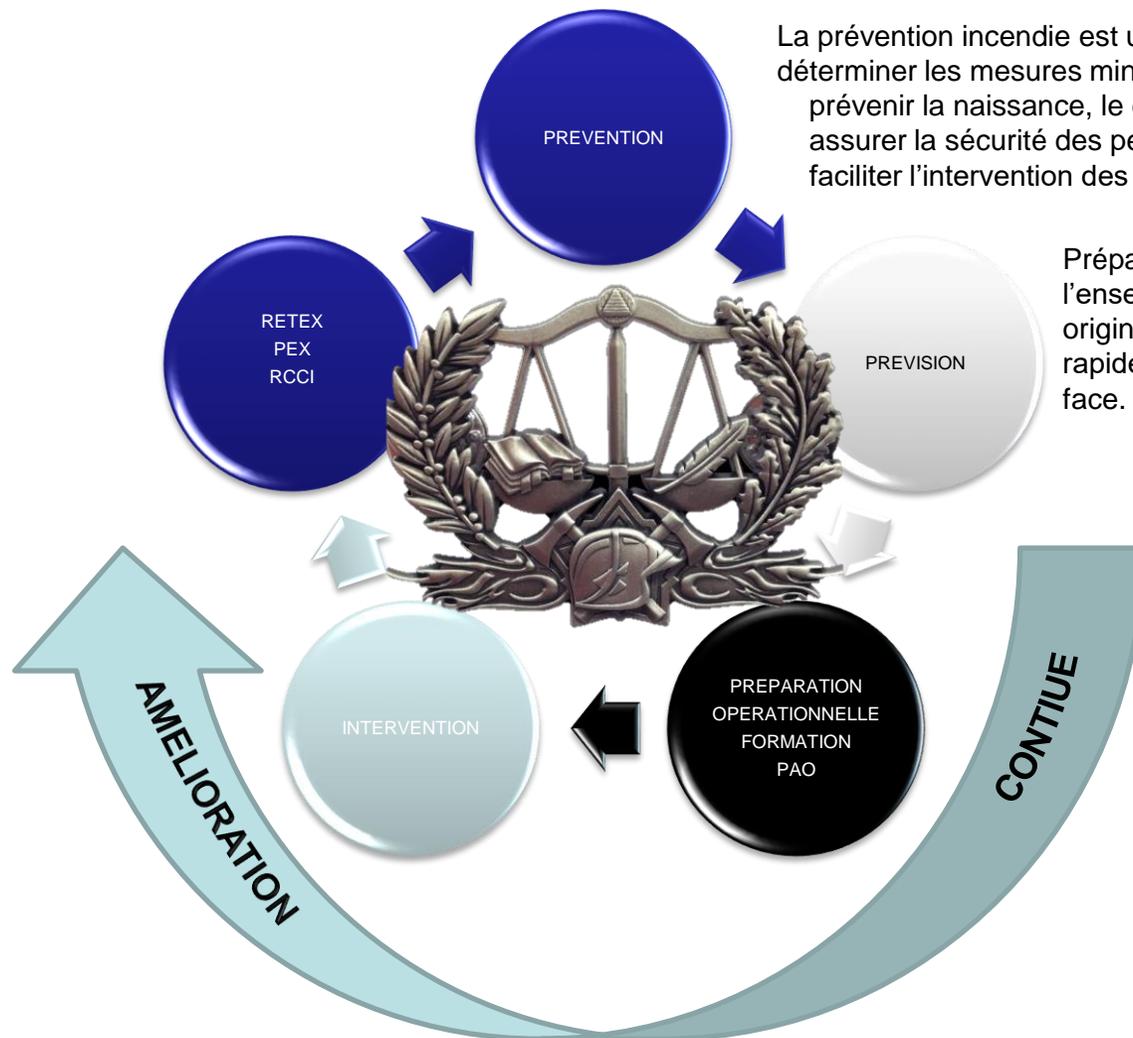
Organigramme

Organigramme mis à jour
 au 1^{er} janvier 2023



Groupement de gestion des risques G.G.R. Organisation fonctionnelle

Groupement "Gestion des Risques" (GGR) CNE Maxime GERARD
Service "Prévention" LTN Yannick VILLEDIEU
Service "Prévision" LTN Pascal MASCARO
Service "Manifestions - Rassemblements - Culture du risque" LTN Marie-Ange GRIMONPONT
Assistante Saïda BENBAGTA
Dessinateur Cartographie Lionel GRANDJEAN



La prévention incendie est un domaine de la lutte contre l'incendie visant à déterminer les mesures minimales destinées à :

- prévenir la naissance, le développement et la propagation d'un incendie.
- assurer la sécurité des personnes.
- faciliter l'intervention des services de secours, dont les pompiers.

Préparation de la Réponse opérationnelle du Service, concerne l'ensemble des mesures propres à déceler un accident dès son origine et à permettre la mise en place logique, coordonnée et rapide des moyens et méthodes d'interventions destinés à y faire face.

Groupement de gestion des risques G.G.R.

1

La balance

Symbole de la décision équilibrée prise par le préventionniste. La balance fait référence à l'idée d'équilibre et de mesure : elle rappelle tant la conciliation et l'apaisement des intérêts en conflit, que le moyen d'y parvenir (départager chacun en pesant le pour et contre). La balance vient à ce titre symboliser le travail de la commission de sécurité au cours de son délibéré et de l'avis donné : prendre la mesure de chaque argument pour parvenir à une décision équilibrée et juste sur l'appréciation du niveau de risque du bâtiment faite par rapport aux règlements et à l'analyse de risque. Reposant sur la pointe de l'épée, elle symbolise aussi l'impartialité nécessaire au fonctionnement de la prévention.

2

La plume

La plume désigne l'écriture du préventionniste qui effectue avec sagesse une analyse de risque pour évaluer le niveau de sécurité des bâtiments. Dans de nombreuses symboliques s'appuyant sur la théorie des quatre éléments, la plume est reliée à l'air, ou au souffle qui est à son tour symbole de vie. Symbole de sagesse, la plume apporte la sagesse à celui qui la porte.

3

Le livre ouvert

Symbole des textes réglementaires et des connaissances acquises. Il représente le savoir. Le livre est situé sur le plateau de gauche de la balance, montrant ainsi le parfait équilibre entre l'application des textes réglementaires et la sagesse de l'écriture du préventionniste.

4

Les flammes à l'horizontale

Elles symbolisent l'action anticipée du préventionniste sur la partie constructive des bâtiments qui permet de repousser le feu par une action de protection. Elles sont situées de part et d'autre de la fortification Vauban et ne peuvent la pénétrer. Elles se placent sous les branches de laurier et de chêne et sous le côté tranchant des haches symbolisant le travail commun du préventionniste et de l'opérationnel, montrant ainsi leur victoire sur le feu.

5

La branche de chêne

Symbole de vies préservées et sauvées par le préventionniste. Le chêne est l'emblème de la force, de la puissance et de la sagesse. Dans l'antiquité, on honorait cet arbre et on faisait des couronnes de ses branches que l'on posait sur la tête de ceux qui avaient sauvé la vie à des citoyens. Elle représente ainsi les vies sauvées et préservées par l'ensemble des militaires, marins-pompiers et sapeurs-pompiers œuvrant dans le domaine de la prévention incendie.

6

La branche de laurier

La couronne de laurier, symbole de victoire, de génie et d'immortalité, a, de l'antiquité à nos jours, récompensé les grands hommes. L'association de la branche de laurier et de la branche de chêne, symbolise à la fois les vertus civiles et militaires. Elle forme une couronne venant entourer le travail de l'agent de prévention, du préventionniste, et du responsable départemental de la prévention.

7

Les baies de laurier

Symbole de la connaissance acquise, des compétences et du savoir. En latin, baies de lauriers se dit : « bacca laurea ».

8

L'épée

L'épée antique à lame courte et basse symbolise la défense du Droit. Positionnée pointe haute, elle se pose comme une arme « combattante ».

9

Le fort pentagonal (à cinq bastions)

Symbole du travail du préventionniste sur la conception architecturale des bâtiments face à son ennemi : le feu. Une fortification en étoile où chaque pointe forme un bastion qui couvre ses deux voisins. Formant un plan de tir croisé sans aucun angle-mort, symbole du travail complémentaire de l'agent de prévention et du préventionniste pour lutter contre le feu et sa propagation. Vauban fut l'architecte des fortifications de plus de cent soixante villes en France, représentant ainsi la prévention au niveau National.



10

Le casque SPFI

Représente le savoir et savoir-faire des marins-pompiers et sapeurs-pompiers qui luttent contre les incendies. La représentation graphique du casque est celle du logo officiel de la BSSP rappelant qu'en novembre 1946, c'est au commandant CURIE, officier du régiment, que fut confiée la mission de l'élaboration des programmes de formation de prévention incendie.

11

Les haches

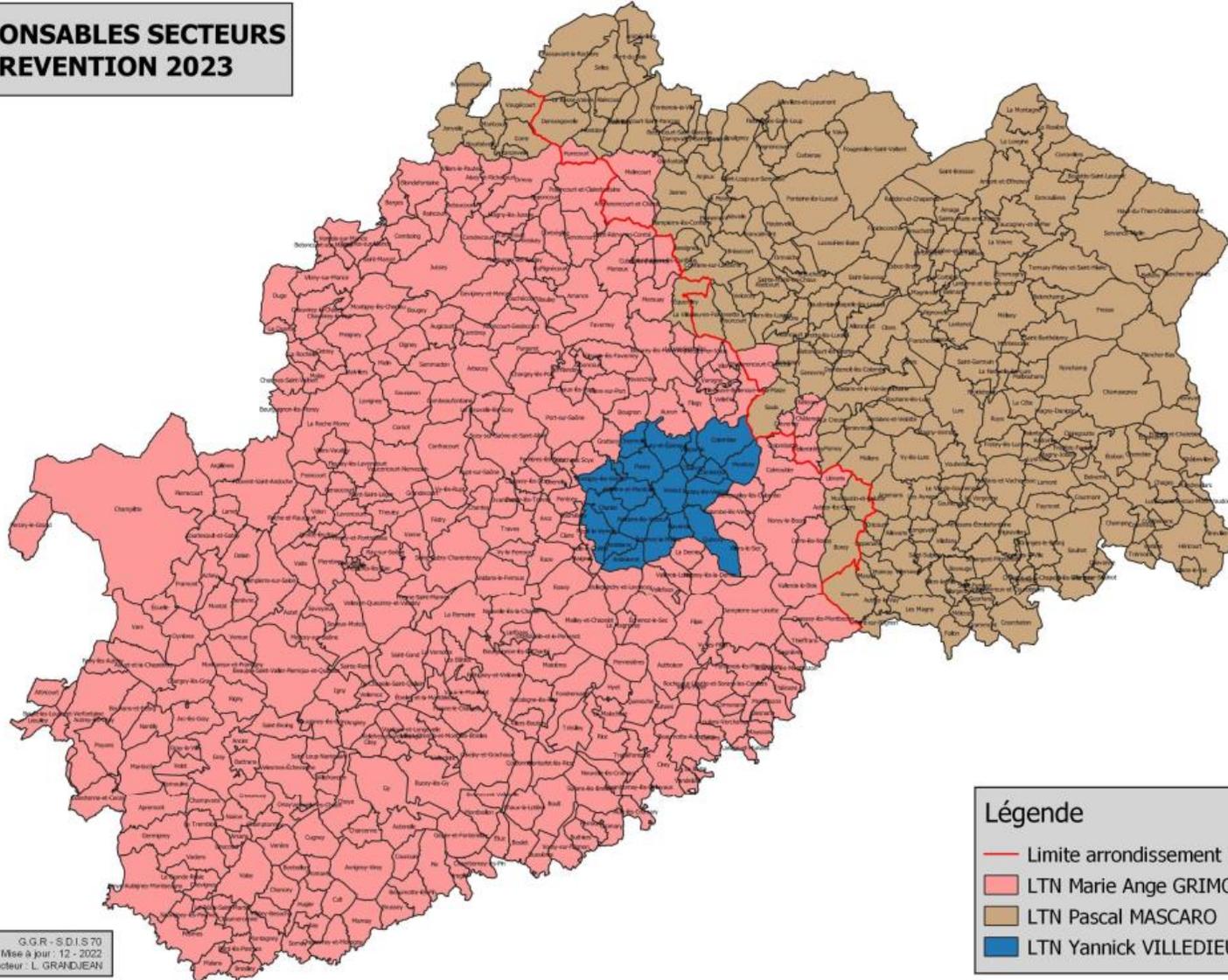
Elles symbolisent le travail vers un objectif commun avec la fonction opérationnelle du sapeur-pompier : la lutte contre les incendies. Au moyen-âge, la technique des sapeurs consistait à abattre (saper) les maisons voisines des incendies pour maîtriser la propagation du feu. Pour cela, il fallait sacrifier, en attaquant par la base et à la hache, des maisons. Ainsi, les haches, dont le côté tranchant vient se poser sur les flammes, sont le symbole de la lutte active du feu qui vient compléter la lutte passive du feu (fortification à la Vauban).

12

Le symbole de la protection civile

Symbole de sécurité et d'équilibre et représentant la DGSCGC. Le symbole de la protection civile est international, constitué d'un triangle bleu, symbole de sécurité, d'équilibre de protection sur un cercle orange, représentant le feu et le chaos. En temps de paix, le symbole peut être utilisé pour l'identification de missions effectuées par la protection civile au profit des populations. Situé en partie haute de la balance et en son centre, il représente la DGSCGC, organe de tutelle de l'ENSOSP qui a reçu délégation en matière d'enseignement de la prévention de niveau 2 et 3.

RESPONSABLES SECTEURS PREVENTION 2023



Visites périodiques:

CNE GERARD M. ETAT MAJOR
LTN TAILLARD R. LUXEUIL
LTN JACOUTOT D. LUXEUIL
LTN PERRIN J. VESOUL

Légende

- Limite arrondissement
- LTN Marie Ange GRIMONPONT
- LTN Pascal MASCARO
- LTN Yannick VILLEDIEU

TYPE	NATURE DE L'EXPLOITATION	SEUILS DU 1 ^{er} GROUPE		
		Sous-sol	Etages	Ensemble des niveaux
J	I) Structures d'accueil pour personnes âgées : effectif des résidents	-	-	25
	II) Structures d'accueil pour personnes handicapées : effectif des résidents	-	-	20
L	Salle d'auditions, de conférences, de réunions, multimédia.	100	-	200
	Salle de spectacles, de projections ou à usage multiple	20	-	50
M	Magasins de vente	100	100	200
N	Restaurations ou débits de boissons	100	200	200
O	Hôtels	-	-	100
	Meublés saisonniers avec gestion collective	-	-	16
P	Salle de danse ou salle de jeux	20	100	120
R	Crèches, maternelles, jardins d'enfants, haltes-garderies	(*)	1 (**)	100
	Maison d'accueil maternelle (MAM) (16 enfants maximum)	-	-	17
	Autres établissements d'enseignement	100	100	200
S	Etablissements avec locaux à sommeil	-	-	30
	Bibliothèques ou centres de documentations	100	100	200
T	Salles d'expositions	100	100	200
U	Etablissements de soins	-	-	
	sans hébergement	-	-	100
	avec hébergement	-	-	20
V	Etablissements de culte	100	200	300
W	Administrations, banques, bureaux	100	100	200
X	Etablissements sportifs couverts	100	100	200
Y	Musées	100	100	200
(*) Ces activités sont interdites en sous-sol.				
(**) Si l'établissement ne comporte qu'un seul niveau situé en étage : 20.			17	

La catégorie dépend de l'effectif admissible.

1^{er} groupe :

- 1^{ère} catégorie : > 1 500 personnes
- 2^e catégorie : de 701 à 1 500 personnes
- 3^e catégorie : de 301 à 700 personnes
- 4^e catégorie : de 300 personnes à en dessous, à l'exception des établissements compris dans la 5^e catégorie

2^e groupe :

- 5^e catégorie : établissement dans lequel l'effectif du public n'atteint pas le seuil d'assujettissement défini par le règlement de sécurité pour chaque type d'exploitation.

Etude > construction > ouverture > exploitation > fermeture.



DOCTRINE PPV SUR ERP Gel de la réglementation!

accessibilité des façades

isolement par rapport aux tiers

désenfumage

dispositions constructives

- Façades
- Éléments particuliers de structures
- Cheminement autour des champs photovoltaïques

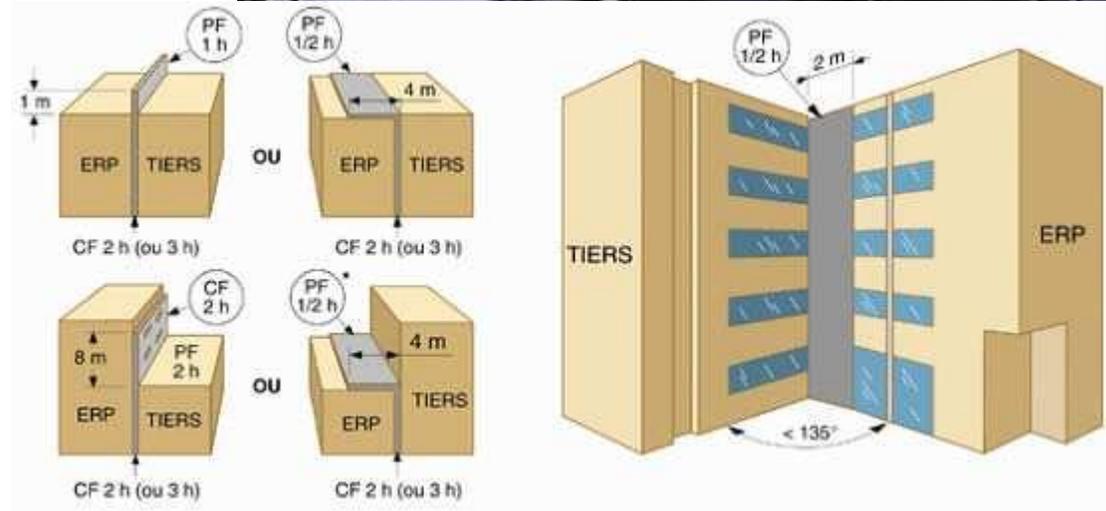
photovoltaïques

- Solidité de l'ouvrage
- Protection des locaux onduleurs

Dispositions relatives aux installations électriques

Cas particuliers :

dispositifs d'éclairage naturel, ombrières... (ERP TYPE PS?)



DOCTRINE PPV SUR ERP

PPV SUR ERP = AUTORISATION DE TRAVAUX

La création, l'aménagement ou **la modification** d'un établissement recevant du public (ERP) sont **soumis à autorisation.**

L'autorisation ne peut être délivrée que si les travaux projetés sont conformes aux règles d'accessibilité et de sécurité incendie. L 143-1 CCH

Les travaux qui conduisent à la création, l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public ne peuvent être exécutés qu'après autorisation délivrée par l'autorité administrative, qui vérifie leur conformité aux règles d'accessibilité prévues à l'article [L. 161-1](#) et, lorsque l'effectif du public et la nature de l'établissement le justifient, leur conformité aux règles de sécurité contre l'incendie prévues aux articles [L. 141-2](#) et [L. 143-2](#).

La vérification de la conformité aux règles prévues à l'article [L. 161-1](#) n'est pas exigée lorsque les travaux n'ont pas d'incidence sur l'accessibilité du cadre bâti. Il en va de même pour la vérification de la conformité aux règles prévues aux articles [L. 141-2](#) et [L. 143-2](#) lorsque les travaux n'ont pas d'incidence sur le niveau de sécurité contre l'incendie.